



Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Courtenay  
**COMMUNE DE CHUELLES**

MAIRIE DE CHUELLES  
45220

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Date de convocation : 17 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Annick Morin, Martial Pinon, Martine Dieudonné de Carfort, Maurice Osig, Eric Gallois, Catherine Le Bec-Lesage, Isabelle Rosse, Cédric Harry.

Absents excusés : Alain Goyon, Marie-Claude Aubey, Marie-Charlotte Verhulst.

Procurations : Alain Goyon à Eric Gallois et Marie-Claude Aubey à Stéphane Hamon.

Secrétaire de séance : Martial Pinon.

\*\*\*\*\*

## **Ordre du jour**

### 1°) Fonctionnement

- ✚ Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal
- ✚ Autorisation de défendre une affaire devant le Tribunal Administratif

### 2°) Finances

- ✚ Changement du photocopieur de la mairie
- ✚ Demande de subvention MFR
- ✚ UCAVO : Opération bons d'achats
- ✚ Bons d'achats pour les aînés
- ✚ Décision modificative budget principal
- ✚ Bilan financier

### 3°) Gestion du Personnel

- ✚ Création d'un poste Adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup>

#### 4°) Travaux

- 🚧 Passage en LED des bâtiments scolaires
- 🚧 Situation des dossiers en cours

#### 5°) Manifestations

- 🚧 Calendrier des fêtes

#### 6°) Assainissement

- 🚧 RPQS 2021

#### 7°) Environnement

- 🚧 RPQS 2021 Syndicat de la Cléry

#### 8°) Divers

- 🚧 Date du prochain conseil municipal

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 août 2022 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu. Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

### **1 – Fonctionnement**

**N°056/2022  
AUTORISATION DE DEFENDRE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
- AFFAIRE TESSIER NICOLAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le courrier reçu du Tribunal administratif d'Orléans concernant la requête présentée par M. TESSIER Nicolas.  
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 🚧 Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune en défense dans cette instance  
devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

**N°057/2022**  
**CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE**

Annick Morin présente l'étude qu'elle a réalisée concernant le devenir du photocopieur de la mairie à la fin du contrat de location au mois de mars 2023 et les devis présentés par les sociétés PME-TIQUE 45 et KONICA MINOLTA. L'étude montre que l'achat d'un nouveau photocopieur avec la maintenance sur 21 trimestres est plus rentable que la location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ Décide d'acheter le photocopieur proposé par la société Konica Minolta pour la somme de 5340,00 € HT et d'y ajouter la maintenance mensuelle au prix de 0,035 € HT la copie couleur et 0,0035 € HT la copie noir et blanc.

L'achat du photocopieur sera prévu sur le budget 2023 au compte 2183.

**N°058/2022**  
**DEMANDE DE SUBVENTION – MFR DE FEROLLES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Férolles (Loiret), établissement qui accueille un élève domicilié à Chuelles pour l'année scolaire 2022-2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de subventionner cet établissement pour un montant de 100,00€ (cent euros) par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte de verser à la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Férolles (Loiret), la somme de 100,00€ (cent euros) pour l'année scolaire 2022-2023.

Les crédits sont disponibles au compte 6574 du budget primitif 2022

**N°059/2022**  
**DEMANDE DE SUBVENTION – MFR DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Sainte Geneviève des Bois (Loiret), établissement qui accueille deux élèves domiciliés à Chuelles pour l'année scolaire 2022-2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de subventionner cet établissement pour un montant de 100,00€ (cent euros) par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte de verser à la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Sainte Geneviève des Bois (Loiret), la somme de 200,00€ soit cent euros par élève pour l'année scolaire 2022-2023.

Les crédits sont disponibles au compte 6574 du budget primitif 2022.

**N°060/2022**  
**ACHAT ENTREE PATINOIRE - UCAVO**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de patinoire de Noël de Château-Renard proposé par l'Union Commerciale et Artisanale de la Vallée de l'Ouanne (UCAVO) et la vente de carnets de 10 entrées à cette patinoire au prix de 35,00€ pour un carnet de 10 entrées pour les enfants de moins de 6 ans et 65,00€ pour un carnet de 10 entrées pour les enfants de plus de 6 ans. Monsieur le Maire propose d'acheter un carnet de 10 entrées pour les enfants de moins de 6 ans et un carnet de 10 entrées pour les enfants de plus de 6 ans qui seront offerts lors du Marché de Noël du 11 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 👉 **Décide d'acheter à l'UCAVO un carnet de 10 entrées pour les enfants de moins de 6 ans à 35,00€ et un carnet de 10 entrées pour les enfants de plus de 6 ans à 65,00€ soit un montant total de 100,00€.**

**N°061/2022**  
**BONS CADEAUX POUR LES AINES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir des « bons cadeaux » à utiliser chez les commerçants de Chuelles aux personnes âgées de 71 ans et plus qui ont répondu à l'invitation et qui ne peuvent pas assister au repas offert par la mairie le 20 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide d'attribuer 4 bons cadeaux d'une valeur individuelle de 5 € aux personnes âgées de 71 ans et plus qui ont répondu à l'invitation et qui ne peuvent pas assister au repas offert par la mairie le 20 novembre 2022. La date limite d'utilisation est fixée au 31 janvier 2023. Les bons cadeaux seront à retirer en mairie de Chuelles à partir du 21 novembre 2022.**

**N°062/2022**  
**DECISION MODIFICATIVE N°001-2022 - COMMUNE DE CHUELLES - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nécessité de prendre la décision modificative suivante afin de régler nos factures de travaux à venir :

Compte 2128 : - 194670,00 €	Compte 2312 : + 194670,00 €
Compte 2151 : - 72000,00 €	Compte 2315 : + 72000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 👉 **Décide la décision modificative suivante :**

Compte 2128 : - 194670,00 €	Compte 2312 : + 194670,00 €
Compte 2151 : - 72000,00 €	Compte 2315 : + 72000,00 €

### 3 – Gestion du Personnel

**N°063/2022**  
**CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE A 35/35ème**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires  
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale  
 Vu le budget communal  
 Vu le tableau des effectifs  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création d’un poste d’adjoint technique à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Modifie le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

Filières	Grades ou emplois	Catégorie	Emplois permanents à TC	Pourvu	Non Pourvu	Emplois permanents à TNC	Pourvu	Non Pourvu
<b>Administrative</b>	Attaché Territorial	A	1	0	1	0	0	0
	Secrétaire de Mairie	A	1	0	1	0	0	0
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	0	0	0	0
	Adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	0	0	0
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	0	0	0
	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1	0	0	0
<b>Technique</b>	Adjoint Technique Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	0	0	0
	Adjoint Technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	2	1	1	1	0
	Adjoint Technique	C	1	1	0	1	1	0
<b>Police</b>	Garde Champêtre Principal	C	1	0	1	0	0	0

### 4 - Travaux

**N°064/2022**  
**PASSAGE EN LEDS DES BATIMENTS SCOLAIRES**

Madame Annick Morin présente son étude concernant le passage en LEDS des bâtiments scolaires accompagnée des devis suivants :

Sociétés	HT	TTC
Sarl S.G.A.	8 670,00 €	10 404,00 €
Sarl Berthon	16 835,85 €	20 203,02 €
Sedard Joël	5580,00€	6696,00 €
Sonepar	558,60 €	670,32 €
<b>Total</b>	<b>6138,60 €</b>	<b>7366,32 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

Décide de choisir le devis de SEDARD Joël pour 6696,00€ et de SONEPAR pour un montant de 670,32€ soit un total de 7366,32€ TTC pour l’opération entière.

## 5 - Manifestations

### CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS 2022-2023

- Cérémonie du 11 Novembre 2022
- Repas des aînés : 20 novembre 2022
- Sainte Barbe : 26 novembre 2022
- Concert à l'église de Chuelles : 27 novembre 2022 à 16h
- Noël des petits : 11 décembre 2022 lors du Marché de Noël
- Marché de Noël et Marrons chauds : 11 décembre 2022
- Noël des Ecoles : 16 décembre 2022
- Vœux du Maire : 9 janvier 2023 à 18h
- Répar' Café : 8 avril 2023
- Troc aux plants : 8 avril 2023
- Cérémonie du 8 Mai 2023
- Fête des arts et des Livres : 13 mai 2023
- Randonnée Gourmande : 18 mai 2023 (Jeudi de l'Ascension)
- Fête du 14 juillet 2023
- Fête de l'Automne : 10 septembre 2023
- Cérémonie du 11 Novembre 2023
- Sainte Barbe : 25 novembre 2023
- Repas des Aînés : 3 décembre 2023
- Noël des Petits : 10 décembre 2023
- Marché de Noël et Marrons chauds : 10 décembre 2023
- Noël des Ecoles : 15 ou 22 décembre 2023

## 6 - Assainissement

N°065/2022

### ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ❖ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021
- ❖ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ❖ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ❖ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

## 7 - Environnement

N°066/2022

### RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la Cléry et du Betz (service production-secteur Cléry-secteur Betz – service déléguataire de la SAUR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la Cléry et du Betz (service production-secteur Cléry-secteur Betz – service déléguataire de la SAUR).

## 8 – Divers

Monsieur le Maire indique qu'il doit prendre un arrêté pour définir un correspondant incendie et secours, demande à l'ensemble du conseil si une personne est intéressée.

Monsieur Maurice OSIG est désigné correspondant défense et secours.

## Tour de table

Maurice Osig

- Indique que l'installation de la fibre s'est très bien passée.

Isabelle Rosse

- Informe qu'un jeu de piste sous forme de calendrier de l'avent grand format à destination des enfants va être installé début décembre avec des récompenses remises le jour du Marché de Noël.

Martine Dieudonnée de Carfort

- Fait le point sur la rentrée de septembre avec un effectif de 210 enfants sur le regroupement.
- Indique que les assises régionales du fleurissement étaient très intéressantes.
- Propose d'installer des hôtels à insectes.

Eric Gallois

- Propose de récupérer les arbres à papillons de la parcelle vendue afin de les planter dans la commune.

La date du prochain conseil municipal n'est pas arrêtée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire  
Stéphane HAMON



Le Secrétaire de séance  
Martial PINON